

Le 10 juin 2016

PAR COURRIEL

Sylvie Boutin
Coordonnatrice des services psychosociaux première ligne et bénévolat

Maria Filia
Chef des services médicaux dans la communauté

Sylvie Martel
Directrice adjointe des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles

Objet : Suivi de votre présentation «L'intégration des professionnels en GMF – contexte et état d'avancement» au comité exécutif du conseil multidisciplinaire faite le 5 avril 2016

Mesdames,

Le conseil multidisciplinaire (CM) transitoire désire, dans un premier temps, vous remercier pour la présentation effectuée auprès de son exécutif, le 5 avril 2016, au sujet de l'intégration des professionnels en GMF.

Cette présentation nous a amené à réfléchir sur les pratiques des professionnels qui œuvrent en GMF, mais également sur l'impact important qu'aura ces transferts sur les services à la population et l'ensemble des programmes du CIUSSS EMTL. Beaucoup de questions et d'inquiétudes demeurent encore à ce jour. Par conséquent, nous croyons de la responsabilité du CECM transitoire de vous en faire part. Les propos de cette lettre, rédigée en fonction des informations reçues le 5 avril dernier, pourront évoluer à la lumière de nouvelles informations et de l'implantation du projet.

- L'échéancier
Notre première constatation concerne l'échéancier du 20 juin prochain pour la mise en place du transfert des professionnels. Ce dernier semble ambitieux et nous apparaît irréaliste compte tenu des nombreux détails manquants sur les rôles et fonctions qu'auront à jouer ces professionnels et sur les modalités de leur transfert.
- L'expertise professionnelle
Une deuxième constatation nous interpelle. Il s'agit de l'ampleur des connaissances qui seront exigées de la part des professionnels et du rôle complexe qu'on leur demandera d'effectuer auprès de la clientèle diversifiée du GMF. Ils devront avoir les formations requises et le soutien clinique nécessaire.

- L'autorité fonctionnelle de l'équipe médicale
La troisième constatation qui nous inquiète concernant les pratiques professionnelles, c'est la notion d'autorité fonctionnelle que les médecins exerceront auprès des professionnels. Puisque ces derniers continueront de relever du CIUSSS EMTL, nous voyons difficilement comment les deux autorités pourront se juxtaposer. Nous nous demandons laquelle primera dans le cas de litige, notamment sur le plan des pratiques professionnelles.
- Les services offerts aux clientèles vulnérables
Notre dernière constatation concerne les services à la population qui n'auront pas accès à un GMF. Nous croyons que ceux-ci seront réduits dus au départ d'intervenants des équipes psychosociales du CIUSSS. Or, nous nous inquiétons des retombées de cette réforme pour une partie de la population davantage fragilisée par exemple par des problèmes de santé mentale et qui pourrait présenter des risques suicidaires, pour les personnes âgées qui pourraient nécessiter un hébergement d'urgence, pour des familles qui vivent une crise importante pouvant conduire à un placement d'un enfant mineur. Tout cela doit être pris en considération.

Tous les détails concernant ces constatations et les retombées sur les pratiques professionnelles des membres du CM feront l'objet d'un avis qui sera déposé tel que prévu aux modes de fonctionnement du CM, soit au conseil d'administration et à la direction générale. Vous serez mises en copie conforme.

Pour toutes communications avec le CECM, transitoire ou élu, nous vous invitons à utiliser cette adresse courriel : multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

En toute collaboration,



Sylvain Dubé
Porte-parole du Conseil multidisciplinaire transitoire
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

cc.: Yvan Gendron, PDG
Sylvain Lemieux, DGA PSPGS - DSM